RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
de l'agroalimentaire et de la forêt

Avis relatif à la demande d'enregistrement en indication géographique protégée de la dénomination « Poularde du Périgord »

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Poularde du Périgord » par l'arrêté du 14 août 2015 relatif à l'homologation du cahier des charges concernant la dénomination « Poularde du Périgord » en vue de la transmission à la Commission européenne d'une demande d'enregistrement en tant qu'indication géographique protégée, prend effet au 24 septembre 2015, date de dépôt de la demande d'enregistrement auprès de la Commission européenne.